



Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N°70 Vol. 1

" Réfléchir à changer "

Octobre – Décembre 2019



Mali

Mesure du travail décent

Table des matières

Résumé	1
Introduction.....	2
1. Aperçu général des principaux indicateurs du travail décent.....	3
2. Opportunités d'emploi.....	10
3. Bien-être du ménage, revenu d'emploi et indicateurs de gain adéquat	18
4. Horaires de travail.....	29
5. Taux de travail des enfants.....	33
6. Stabilité et sécurité du travail.....	38
7. Egalité genre dans l'emploi	43
8. Sécurité sociale	46
9. Dialogue social.....	50
10. Contexte socioéconomique pour le travail décent.....	52
Conclusions.....	54
Références bibliographiques.....	55

Résumé

Sur les 3'456 milliards fcfa de revenu total, le revenu d'emploi représente 96%, soit 3'312 milliards fcfa qui se répartissent en 33% pour le milieu urbain (dont 20% au seul district de Bamako) et 63% pour le milieu rural, ce qui fait proportionnellement moins de revenu d'emploi en milieu rural par rapport au revenu total et inversement en milieu urbain. Si l'on se réfère au seuil de pauvreté de 2017 fixé à 178'343 fcfa par personne et par an, l'on évalue à 43.1% le taux de travailleurs pauvres au Mali, à raison de 18.1% en milieu urbain et 50.6% en milieu rural. Le taux de bas salaire est la proportion de personnes en emploi dont la rémunération horaire est inférieure aux deux tiers de la rémunération horaire médiane sur la population totale en emploi. Il était de 24.5% en 2017, à raison de 15.9% pour les hommes et de 35.2% pour les femmes. Il est donc plus à visage féminin que masculin, tout comme il est plus rural qu'urbain (27.5% en milieu rural contre 14.5% en milieu urbain avec 10.3% à Bamako et 18.9% dans les autres communes urbaines).

Introduction

La production et la publication annuelle des indicateurs sur le marché du travail à partir des données de l'enquête nationale sur l'emploi auprès des ménages s'inscrivent dans ce cadre. La nécessité d'actualiser ces indicateurs pour les pays et notamment pour le Mali est apparue suite à la 19^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail, à l'issue de laquelle une nouvelle résolution a été adoptée. Elle a fixé des normes concernant les statistiques du travail afin d'aider les pays à actualiser et intégrer leurs programmes statistiques existants dans ce domaine. Elle définit le concept statistique de travail à titre de référence et propose des concepts, définitions et directives opérationnels pour :

- les sous-ensembles distincts d'activités productives, appelées formes de travail
- les classifications de la population connexes selon leur statut vis-à-vis de la main-d'œuvre et leur principale forme de travail
- les mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre.

1. Aperçu général des principaux indicateurs du travail décent

Les principaux indicateurs du travail décent sont examinés dans quelques grands domaines tels que les opportunités d'emploi, le gain, les horaires, les pires formes de travail, la sécurité au travail, la protection sociale, le dialogue social, l'égalité genre et le contexte socioéconomique du travail. Les concepts théoriques qui les sous-tendent et leurs définitions sont ici présentés.

1.1. Opportunités d'emploi

Cinq indicateurs du travail décent sont relatifs aux opportunités d'emploi, à savoir (i) le taux de participation au marché du travail, (ii) la proportion de jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, (iii) le taux d'emploi informel, (iv) le taux d'emploi vulnérable, et (v) la part de l'emploi salarié dans l'emploi non agricole. Tous ces indicateurs peuvent être désagrégés par sexe, âge et autre caractéristique sociodémographique pertinente.

Le taux de participation au marché du travail est le rapport entre la population en emploi et au chômage (appelée main-d'œuvre) et la population en âge de travailler. Il indique le niveau général de participation au marché du travail de la population en âge de travailler et l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services dans l'économie.

La proportion de jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation est le pourcentage dans l'effectif total des jeunes, de celui des jeunes au chômage et des jeunes économiquement inactifs (la population de jeunes hors main-d'œuvre) pour des raisons autres que la scolarisation ou la formation. En d'autres termes, son numérateur est l'effectif total des jeunes (15-24 ans selon le BIT, ou 15-35 ans pour l'UA ou encore 15-40 ans pour le Mali) diminué des jeunes en emploi et des jeunes dans le système éducatif (école et formation):

$$NEET = \frac{J_c + (J_T - J_w - J_c) - (J_e + J_f)}{J_T} = \frac{J_T - (J_w + J_e + J_f)}{J_T} = 1 - \frac{J_w + J_e + J_f}{J_T}$$

où	NEET	proportion de jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation
	J_T	effectif total des jeunes
	J_w	effectif des jeunes en emploi
	J_e	effectif des jeunes à l'école
	J_f	effectif des jeunes en formation
	J_c	effectif des jeunes au chômage

Le taux d'emploi informel est le pourcentage de la population en emploi informel dans la population en emploi. L'emploi informel est défini comme un emploi qui ne procure pas de protection sociale et n'accorde pas de congés payés ou de congés maladie.

Le taux d'emploi vulnérable est le pourcentage dans la population en emploi des travailleurs pour leur propre compte (ou indépendants) et des aide-familiaux, tous non rémunérés. C'est un des indicateurs de l'ODD 8 (travail décent et croissance économique)

La part de l'emploi salarié dans l'emploi non agricole rapporte à la population en emploi non agricole, la population en emploi non agricole salarié. C'est le rapport, dans les secteurs non agricoles, entre l'effectif des travailleurs salariés et l'effectif total des travailleurs rémunérés.

1.2. Gain adéquat

Cinq autres indicateurs mesurés le gain net, tous en tant qu'indicateurs de travail décent. Ce sont (i) le taux de travailleurs pauvres, (ii) le taux de bas salaire, (iii) le taux de rémunération horaire moyen, (iv) le pourcentage de travailleurs à salaire réel inférieur au salaire réel moyen, et (v) le ratio du salaire minimum au salaire médian.

Le taux de travailleurs pauvres ou part des personnes en emploi vivant sous le seuil de pauvreté. Il rapporte à la population en emploi, l'effectif des personnes bien qu'ayant un emploi vivent dans des ménages dont les membres sont estimés vivre sous le seuil national de pauvreté i.e. dont le revenu par membre est inférieur audit seuil.

Le taux de bas salaire est le pourcentage des personnes en emploi dont le salaire horaire est inférieur aux deux tiers du salaire horaire médian de l'ensemble des personnes en emploi. Il peut être étendu à l'ensemble des travailleurs rémunérés sous forme de salaire ou de profit quelconque, surtout pour prendre en compte les travailleurs indépendants, auquel cas on parlera plus de rémunération que de salaire.

Le taux de rémunération horaire moyen est défini comme étant la proportion des personnes en emploi dont la rémunération horaire est inférieure à la rémunération horaire moyenne de la population en emploi. Il est généralement calculé par catégorie socioprofessionnelle.

Le pourcentage de travailleurs à salaire réel inférieur au salaire réel moyen se réfère au poids, dans la population en emploi, des personnes en emploi dont le salaire (ou plus généralement la rémunération) est inférieur à la rémunération réelle moyenne de toute la population en emploi.

Le ratio du salaire minimum au salaire médian exprime le salaire minimum en pourcentage du salaire médian. Ce qui peut aider à mesurer le degré de protection que fournit aux travailleurs l'instauration du salaire minimum censé mettre fin à la pratique des salaires excessivement bas en établissant un plancher salarial.

1.3. Horaires décents

Les horaires décents sont ici mesurés par deux indicateurs que sont la durée du travail excessive et les heures travaillées par an et par personne.

La durée du travail excessive est évaluée en termes de pourcentage de la population en emploi dont la durée réelle de travail excède la durée légale de travail (35-48 heures par semaine pour l'ensemble avec des limites supérieures moindres pour certaines catégories de travail et/ou certaines catégories de travailleurs. Dans les calculs plus loin, il a été retenu pour mesurer cet indicateur le pourcentage de travailleurs dont

la durée réelle dans toutes les activités excède 48 heures hebdomadaires.

Les heures travaillées par an et par personne et la somme des heures travaillées en une année rapportée à la population en emploi la même année. C'est le nombre d'heures travaillées en une année par une personne en emploi. Cet indicateur est une mesure approximative du niveau d'utilisation du travail en termes d'heures de travail dans un pays donné.

1.4. Formes de travail à abolir

Le seul indicateur, des formes de travail à abolir, pouvant être renseigné à l'aide des données nationales disponibles est le taux de travail des enfants. C'est la proportion des enfants qui n'ont pas l'âge de travailler mais qui travaillent. La difficulté est qu'il faut définir l'âge des enfants et/ou l'âge de travail. Dans nombre de références, les enfants sont définis comme des personnes âgées de 5-17 ans et l'âge d'entrer dans le monde du travail est fixé à 15 ans. Les données emploi de l'EMOP concernent les personnes de 6 ans et plus. En intégrant ces données avec l'âge d'entrée sur le marché du travail, le travail des enfants est ici relatif aux personnes âgées de 6-14 ans qui travaillent. Au-delà du travail des enfants, on peut aussi calculer l'emploi des enfants en tant que travail rémunéré. Tous ces indicateurs peuvent être calculés pour l'ensemble des enfants 6-14 ans mais aussi désagrégés par sexe et selon que les enfants sont ou non à l'école.

1.5. Stabilité et sécurité du travail

Trois indicateurs mesurent la stabilité et la sécurité du travail, (i) le taux d'emploi précaire, (ii) l'ancienneté dans l'emploi, et (iii) le salaire moyen des travailleurs occasionnels.

Le taux d'emploi précaire est la proportion de travailleurs dans les emplois considérés précaires ou encore dits instables et pas sûrs. Les personnes en emploi précaire regroupent les travailleurs occasionnels, les saisonniers et les travailleurs temporaires. Leur effectif est rapporté à la population en emploi pour obtenir le taux d'emploi précaire.

L'ancienneté dans l'emploi exprime la proportion dans la population en emploi des personnes d'un certain nombre d'années d'ancienneté. Cet indicateur peut être calculé pour toute tranche d'années d'ancienneté qu'on voudra et ensuite désagrégé selon plusieurs caractéristiques sociodémographiques comme le sexe, l'âge, l'éducation, le revenu, etc.

Le salaire moyen des travailleurs occasionnels est le rapport de la somme des salaires perçus par les travailleurs occasionnels à leur effectif total. Il peut être étendu à la rémunération moyenne des personnes en emploi occasionnel, à la tâche ou à la journée.

1.6. Egalité de chance et de traitement dans l'emploi

Deux indicateurs sont ici utilisés pour apprécier l'égalité de chance et de traitement dans l'emploi, à savoir la ségrégation professionnelle des femmes et l'écart de salaire homme-femme.

La ségrégation professionnelle des femmes mesure pour chaque catégorie socioprofessionnelle ou groupe quelconque de la CITP (Classification internationale type des professions) la part des femmes dans l'emploi, qu'il est ensuite aisé de comparer à la part des hommes. Les groupes ou catégories socioprofessionnelles considérés peuvent être les membres de l'exécutif et des corps législatifs, les cadres supérieurs, les cadres moyens, les ouvriers, les professionnelles scientifiques, etc. Au-delà de la répartition professionnelle de l'emploi par sexe, d'autres mesures de ségrégation professionnelle selon le sexe peuvent être utilisées comme la proportion des femmes dans l'emploi par rapport à la part des hommes dans chaque groupe ou encore l'indice de dissimilarité de Duncan.

L'écart de salaire homme-femme se réfère à la mesure des écarts salariaux entre les hommes et les femmes pour un emploi donné. Il peut être écart à l'écart de rémunération homme-femme pour tout type d'emploi (salarié, indépendant ou aide-familial) et dans chaque groupe de la CITP ou pour toute catégorie socioprofessionnelle.

1.7. Sécurité sociale

Deux indicateurs de sécurité sociale participent à la mesure du travail décent, le pourcentage de personnes "âgées" bénéficiant d'une pension ou d'une allocation vieillesse et le pourcentage de la main-d'œuvre participant à un système de protection sociale. Il peut s'agir de personnes de plus de 60 ans ou de tout autre âge de retraite. Les calculs ont ici été faits sur les personnes de plus de 64 ans, qui font désormais partie de la population en âge de travail.

Le premier indicateur retenu est donc le rapport de la population âgée de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension ou d'une quelconque allocation, à la population totale du même groupe d'âge.

Le second indicateur est le pourcentage de la main-d'œuvre participant à un système de protection sociale défini comme la part, en pourcentage, bénéficiant d'un système de protection sociale par rapport à l'effectif total de la main d'œuvre. Il peut être désagrégé pour suivre particulièrement la situation des travailleurs informels et des travailleurs ruraux.

1.8. Dialogue social

Le taux de syndicalisation global et le taux de syndicalisation des salariés mesurent la force du dialogue social en tant qu'élément d'appréciation du travail décent. Le premier indicateur rapporte à la population en emploi les travailleurs membres de syndicats. Le syndicat est ici défini en tant qu'organisation indépendante de travailleurs ou d'employeurs ayant pour but de promouvoir et de défendre les intérêts des travailleurs ou des employeurs. Pour en être considéré comme membre, il faut être à jour dans le paiement de ses cotisations.

Dans les pays en développement, la syndicalisation touche généralement les seuls travailleurs du secteur formel (administration publique et entreprises formelles). Aussi, est-il calculé le taux de syndicalisation des salariés, qui rapporté à la population en emploi, l'effectif des salariés membres de syndicats. Ici, il a plutôt été retenu

sa forme limitée qui rapporte l'effectif des salariés membres de syndicats à la population en emploi salarié.

1.9. Contexte économique et social du travail

Le contexte économique et social du travail est décrit par (i) le taux de non scolarisation des enfants 6-12 ans, (ii) la productivité du travail rémunéré, et (iii) le taux de croissance de la productivité du travail.

Le taux de non scolarisation des enfants 6-12 ans n'est rien d'autre que le nombre d'enfants âgés de 6-12 ans non scolarisés rapporté au nombre total d'enfants du même groupe d'âge, la tranche 6-12 ans étant considérée comme étant le groupe d'âge officiel d'aller à l'école.

La productivité du travail se réfère au rapport du PIB à prix constant à la population en emploi. Elle est une mesure de l'efficacité avec laquelle les personnes en emploi créent de la richesse.

L'indicateur taux de croissance de la productivité du travail n'est rien d'autre que le taux d'accroissement annuel de la productivité du travail telle que celle-ci vient d'être définie.

2. Opportunités d'emploi

Les opportunités d'emploi comprennent le taux de participation au marché du travail, la proportion de jeunes ni en emploi ni en éducation ou formation, le taux d'emploi informel, celui d'emploi vulnérable et la part de l'emploi salarié dans l'emploi non agricole. Tous ces indicateurs sont ci-dessous examinés sur la base des données de l'ENEM 2017.

2.1. Taux de participation au marché du travail

La proportion de la main-d'œuvre rapportée à la population en âge de travailler ou taux de participation au marché du travail est de 69%, à raison de 81% pour les hommes et de 59% pour les femmes, un écart assez important de 22 points de pourcentage en défaveur des femmes. Le taux est plus important en milieu rural comparativement au milieu urbain avec 73% pour le premier et 60% pour le second dont 61% à Bamako et 58% dans le reste urbain. De même, les femmes rurales participent plus au marché du travail que celles urbaines, 63% contre 47%, soit un écart de 16 points de pourcentage. Il en est de même des hommes ruraux comparativement aux urbains mais avec un bien moindre écart, 10 points de pourcentage. Les taux de participation au marché du travail augmentent avec l'âge, jusqu'à 40 ans bien diminuent pour être des plus faibles au-delà de 64 ans. Le niveau d'éducation discrimine aussi la participation au marché du travail dont le taux augmente du fondamental au supérieur quel que soit le sexe. Globalement, le taux est plus élevé pour le niveau supérieur que pour l'absence de niveau, 80% contre 73% sauf pour les hommes, ce qui indique que l'éducation met davantage les femmes sur le marché du travail que les hommes, du coup une politique d'éducation des filles est en même temps une politique d'insertion professionnelle des femmes. IL faut noter que le taux de participation au marché du travail augmente avec le décile de revenu tout au moins jusqu'au décile 9, de 55% pour le décile 1 à 75% pour le décile 9. Le taux des personnes du décile 10 est bien supérieur (69%) à celui du premier décile mais inférieur à ceux des déciles 5 à 9. Les déciles 1 et 2, ceux des plus pauvres, ont les plus faibles taux de participation, indépendamment du

sexe. Aussi, l'inclusion dans le marché du travail participe-t-elle de la lutte contre la pauvreté.

Tableau 1. Taux de participation au marché du travail (en %)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	74	47	60
	Bamako	76	48	61
	Autre urbain	73	46	58
	Rural	84	63	73
Age	15 - 24 ans	65	53	59
	25 - 35 ans	95	67	78
	36 - 40 ans	96	67	81
	41 - 64 ans	92	59	77
	Plus de 64 ans	43	18	33
Education	Aucun	88	63	73
	Fondamental	70	45	58
	Secondaire	70	62	67
	Supérieur	80	77	80
Décile de revenu	D1	67	46	55
	D2	78	50	63
	D3	82	63	71
	D4	82	58	69
	D5	84	62	72
	D6	80	61	70
	D7	83	64	73
	D8	84	61	72
	D9	86	65	75
	D10	81	56	69
Total	81	59	69	

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

2.2. Pourcentage de jeunes ni en emploi ni en éducation/formation

Les jeunes, âgés de 15 à 40 ans sont censés être soit en éducation, soit en formation, à défaut en emploi. Lorsque cela n'est pas observé, on dira qu'ils ne sont pas dans la position dans laquelle ils étaient censés y être (Ni emploi, ni éducation, ni formation – NEEF) et cela constitue un problème social de la jeunesse auquel les pouvoirs peuvent être confrontés. En 2017, 27% des jeunes de 15-40 ans étaient dans cette situation déplorable, à raison de 13% des garçons et 37% des filles, donc une position majoritairement féminine. Comme il fallait s'y

attendre, le taux de jeunes NEEF diminue avec leur âge en lien avec leur sortie progressive du système éducation ou de la formation professionnelle ou technique, 29% chez les 15-24 ans, 28% les 15-35 ans et 27% les 15-40 ans, c'est dire que les taux sont plus faibles chez les 25-34 ans que chez les 15-24 ans et chez les 36-40 ans que chez les 25-40 ans ou encore les 15-40 ans. Globalement, les taux de NEEF sont comparables entre milieu, entre 26 et 30%. Ils sont plus faibles à Bamako quelle que soit la tranche d'âge et plus élevés dans les autres communes urbaines que dans celles rurales. A Bamako, les taux des garçons sont substantiellement plus faibles, 8% dans l'ensemble avec 10% les 15-24 ans et 9% les 15-35 ans, d'où l'attrait de cette pour les jeunes afin de ne pas tomber dans la trappe du NEEF. Du fait que le taux de NEEF augmente avec le niveau d'éducation est un indice que le taux de chômage des jeunes diplômés doit être particulièrement élevé. Dans l'ensemble, 29% des jeunes n'ayant pas été à l'école contre 37% des jeunes de niveau supérieur d'éducation. A l'échelle du revenu, le taux de NEEF diminue le long des déciles, 50% pour le décile 1 à 22% le décile 10. Il est intéressant d'examiner par région, le phénomène de jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. Ainsi, Gao et Koulikoro ont les plus forts taux de NEEF de toutes les régions, 61% respectivement 54% les 15-40 ans avec 56% chacune de ces deux régions les 15-24 ans. A Gao, le phénomène frappe encore plus les 25-35 ans que les 15-24 ans. A leur opposé, les régions de Sikasso (9%) et de Ségou (19%) sont moins touchées, la première parce que les taux de NEEF des filles sont également des plus bas, la seconde parce que celui des garçons sont des plus bas.

Tableau 2. Pourcentage de jeunes de (15-40 ans) ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEEF)

		Jeunes 15 - 24 ans			Jeunes 15 - 35 ans			Jeunes 15 - 40 ans		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	13	37	27	12	42	29	10	42	28
	Bamako	10	35	25	9	40	27	8	40	26
	Autre urbain	16	38	28	14	44	31	12	44	30
	Rural	19	39	30	16	36	27	14	35	26
Région	Kayes	11	23	17	9	22	16	8	21	16
	Koulikoro	44	68	56	39	72	56	35	71	54
	Sikasso	7	14	11	6	13	10	5	12	9
	Ségou	6	33	19	5	32	20	4	30	19
	Mopti	17	45	33	9	36	25	8	36	24
	Tombouctou	15	29	24	11	31	24	7	32	21
	Gao	32	72	56	34	80	62	31	80	61
	Bamako	10	35	25	9	40	27	8	40	26
Education	Aucun	24	45	37	16	39	31	13	38	29
	Fondamental	12	29	20	12	34	22	11	34	22
	Secondaire	19	45	30	19	39	27	18	36	24
	Supérieur	34	96	56	37	60	44	29	55	37
Décile de revenu	D1	46	54	51	46	56	52	42	56	50
	D2	29	48	39	24	46	37	21	45	35
	D3	23	39	32	19	34	28	16	33	27
	D4	20	43	33	16	40	30	13	40	29
	D5	17	34	26	14	35	26	13	34	25
	D6	14	32	23	9	32	22	9	31	22
	D7	10	38	25	9	35	24	9	33	23
	D8	10	33	22	8	34	22	7	33	21
	D9	8	30	20	7	29	19	6	29	18
	D10	7	33	21	8	37	23	7	37	22
Total	17	38	29	15	38	28	13	37	27	

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

2.3. Taux d'emploi informel

Une des caractéristiques importantes de l'emploi au Mali est qu'il est principalement informel, 95% de l'emploi total. Il signifie un emploi sans protection sociale, sans congés maladie ni congés payés. Cela concerne 96% de l'emploi rural contre 88% de l'emploi urbain dont 86% à Bamako et 91% dans le reste urbain. Il ne discrimine significativement aucun sexe sur l'autre, seulement un point de pourcentage d'écart homme-femme. Toutefois, à Bamako l'emploi féminin est davantage informel que celui masculin, 7 points de pourcentage d'écart en défaveur des femmes. Tout sexe confondu, le taux d'emploi informel est plus élevé chez les 15-35 ans que chez les 36-64 ans et naturellement reste plus élevé chez les 65 ans et plus, tranche d'âge constituée essentiellement de personnes à la retraite. Le taux d'emploi informel baisse significativement avec le niveau d'éducation, de 96-97% pour le fondamentale au plus à 35% pour le supérieur et 51% le secondaire. La baisse de l'informalité de l'emploi est encre plus importante chez les femmes que chez les hommes au fur et à mesure de l'augmentation du niveau d'éducation, de 97% au fondamental au plus à 42% au secondaire et 24% au supérieur. Selon le décile de revenu, la baisse de la part de l'emploi informel n'est importante qu'au décile 10, à savoir celui des plus nantis, 84% contre 95% au total et 96% le premier décile ou celui des plus pauvres.

Tableau.3. Taux d'emploi informel (en %)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	86	91	88
	Bamako	83	90	86
	Autre urbain	89	92	91
	Rural	96	97	96
Age	15 - 24 ans	97	96	96
	25 - 35 ans	93	96	95
	36 - 40 ans	92	93	93
	41 - 64 ans	93	95	94
	Plus de 64 ans	98	100	99
Education	Aucun	98	97	97
	Fondamental	95	97	96
	Secondaire	54	42	51
	Supérieur	37	24	35
Décile de revenu	D1	97	95	96
	D2	95	93	94
	D3	95	93	94
	D4	98	98	98
	D5	95	94	94
	D6	97	100	98
	D7	96	98	97
	D8	96	99	97
	D9	93	98	95
	D10	82	87	84
Total	94	95	95	

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

2.4. Taux d'emploi vulnérable

Cet indicateur rapporte à la population en emploi, la population de travailleurs pour leur propre compte et des aide-familiaux non rémunérés. Le taux obtenu est un indice d'absence de travail décent. EN 2017, il est de 43% au Mali, 49% chez les hommes et 36% chez les femmes. Du fait que les aide-familiaux sont généralement des jeunes, les taux d'emploi vulnérable de ceux-ci est le plus élevé, 70% les 15-24 ans et 46% les 25-5 ans contre 43% en moyenne nationale et 27% les 41-64 ans ou 35% les 36-40 ans. Il est également plus élevé en milieu urbain, 47%, (surtout à Bamako, 51%) qu'en milieu rural, 42%. Il augmente très clairement avec le niveau d'éducation, de 38% pour aucun niveau à 91% pour le supérieur en passant par 51% le fondamental et 79% le secondaire. IL doit s'agir beaucoup plus ici de

travailleurs à leur propre compte non rémunérés que d'aide-familiaux, l'éducation favorisant quelque peu l'auto-emploi. Par décile de revenu, il est curieux que le taux d'emploi vulnérable soit le plus faible au décile 9 et le plus élevé au décile 10, les deux déciles de revenu les plus nantis comme si la vulnérabilité de l'emploi ne jouait pas beaucoup dans le bien-être des ménages.

Tableau 42. Taux d'emploi vulnérable (en %)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	58	32	47
	Bamako	63	33	51
	Autre urbain	52	30	43
	Rural	46	37	42
Classe d'âge	15 - 24 ans	88	51	70
	25 - 35 ans	57	36	46
	36 - 40 ans	38	30	35
	41 - 64 ans	28	25	27
	Plus de 64 ans	16	16	16
Niveau d'éducation	Aucun	41	35	38
	Fondamental	60	33	51
	Secondaire	79	78	79
	Supérieur	90	94	91
Décile de revenu	D1	48	31	40
	D2	47	33	41
	D3	43	36	40
	D4	46	44	45
	D5	47	38	43
	D6	49	37	44
	D7	51	38	45
	D8	51	36	44
	D9	48	26	38
	D10	54	38	48
Total		49	36	43

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

2.5. Part de l'emploi salarié dans l'emploi non agricole

Une autre caractéristique importante de l'emploi au Mali est non seulement la faible part de l'emploi non agricole mais encore de la part du salariat dans cet emploi non agricole. Cette part est de 25% en 2017, 36% chez les hommes et 11% chez les femmes. L'emploi non agricole salarié est davantage un phénomène urbain que rural, 34% des emplois non agricoles dans le premier cas (38% à Bamako et 27%

autre urbain) contre 15% dans le second, milieu dans lequel il est encore plus marginal pour les femmes (5% seulement face à 26% pour les hommes). Jusqu'à 64 ans, le taux est presque invariant le long de l'âge, de 23% les 15-24 ans à 25-26% les 25-64 ans. On n'en dénombre quasiment pas chez les femmes de plus de 64 ans contre 20% des hommes de cette tranche d'âge. L'emploi non agricole salarié est éminemment une question d'éducation, 10% chez les analphabètes à 30% chez le fondamental pour atteindre les 76% le secondaire et bondir à 97% le supérieur. Les bonds sont encore plus importants chez les femmes que chez les hommes, de 12% au fondamental à 77% le secondaire contre 40% à 75%. Tout aussi nettement, bien que dans des proportions moindres, le salariat augmente le long des déciles de revenu, 4% le décile 1, celui des plus pauvres, à 38% le décile 10, celui des plus nantis, l'accroissement étant encore plus important lorsqu'on passe du décile 3 au décile 4 ou encore du décile 5 au décile 6, comme si l'on sortait de l'extrême pauvreté dans le premier cas et de la pauvreté dans le second. La situation est un peu plus nuancée dans le cas spécifique des femmes où seuls les trois derniers déciles ont des taux relativement élevés d'emploi salarié dans l'emploi non agricole, 10%, 11% et 29% respectivement.

Tableau 3. Part de l'emploi salarié dans l'emploi non agricole (en %)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	44	18	34
	Bamako	49	22	38
	Autre urbain	37	13	27
	Rural	26	5	15
Age	15 - 24 ans	33	14	23
	25 - 35 ans	40	11	26
	36 - 40 ans	33	13	25
	41 - 64 ans	38	8	26
	Plus de 64 ans	20	0	13
Education	Aucun	18	4	10
	Fondamental	40	12	30
	Secondaire	75	77	76
	Supérieur	87	90	87
Décile de revenu	D1	12	1	4
	D2	13	4	8
	D3	22	2	9
	D4	29	5	16
	D5	29	1	14
	D6	39	6	24
	D7	33	6	22
	D8	39	10	26
	D9	38	11	27
	D10	44	29	38
Total		36	11	25

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

3. Bien-être du ménage, revenu d'emploi et indicateurs de gain adéquat

Un certain nombre d'indicateurs du travail décent sont relatifs au gain du travailleur. Aussi, le rapport analyse-t-il d'abord la répartition du revenu du ménage du travailleur ainsi que les déciles de revenu de l'ensemble des membres des ménages. Dans le revenu du ménage, une place particulière est réservée au traitement au revenu d'emploi. Ensuite, le rapport examine successivement les indicateurs relatifs au concept de gain adéquat, à savoir le taux de travailleurs pauvres, e taux de rémunération horaire moyen ainsi que le pourcentage de salaire minimum au salaire médian.

3.1. Revenu du ménage et déciles de bien-être

Les données de l'enquête emploi de 2017 permettent d'estimer à 3 456 milliards fcfa le revenu total des ménages du Mali, créé ou généré à 73% par les hommes et 23% par les femmes. Ce revenu revient à 35% au milieu urbain et 65% le milieu rural. La part des femmes en milieu urbain hors Bamako est inférieure à leur part moyenne nationale à l'inverse du milieu rural où leur part est plutôt supérieur à leur part moyenne nationale. Il faut noter que les enfants 6-14 ans contribuent pour 3% au revenu total des ménages, à raison de 38% les filles et 62% les garçons, soit la plus grande part féminine dans le revenu des ménages de toutes les tranches d'âge. Les plus grands contributeurs au revenu national sont les 41-64 ans, 41% suivi des 25-35 ans, 25%. Naturellement, les analphabètes sont les plus grands contributeurs au revenu national, représentant aussi la plus grande part de la population totale. La part des femmes dans le revenu des personnes de niveau supérieur d'éducation est bien plus faible que dans l'ensemble, 13% contre 23%, sans doute que les écarts de rémunération sont plus importants à ce niveau d'éducation que dans tout autre niveau d'éducation. La part des femmes dans le revenu du ménage diminue au fur et mesure qu'augmente le niveau de bien-être du ménage, de 29% dans le décile 1 à 20% dans le décile 10. Les femmes contribuent plus dans les ménages pauvres que dans les ménages riches. Plus globalement, la répartition du revenu national est assez inégalitaire au Mali. Ainsi, les 10% les plus pauvres de la population gagnent 1% du revenu total contre 29% de richesse aux 10% les plus riches de la population. De même, la moitié inférieure de la population gagne 23% du revenu national tandis que la moitié supérieure gagne 77%.

Tableau 6. Revenu annuel total des ménages (en milliards fcfa et %)

		Homme		Femme		Total	
		milliards fcfa	%	milliards fcfa	%	milliards fcfa	%
Milieu	Urbain	944	77	278	23	1 222	35
	Bamako	553	77	166	23	719	21
	Autre urbain	391	78	112	22	502	14
	Rural	1 703	76	531	24	2 234	65
Age	6 - 14 ans	73	62	45	38	118	3
	15 - 24 ans	213	63	128	37	341	10
	25 - 35 ans	607	69	267	31	875	25
	36 - 40 ans	382	76	120	24	502	15
	41 - 64 ans	1 192	84	223	16	1 415	41
	Plus de 64 ans	180	88	26	12	205	6
Education	Aucun	1 613	74	556	26	2 169	63
	Fondamental	637	80	162	20	799	23
	Secondaire	201	77	61	23	262	8
	Supérieur	195	87	30	13	226	7
Décile de revenu	D1	29	71	12	29	40	1
	D2	88	73	32	27	120	4
	D3	114	68	53	32	167	5
	D4	157	75	54	26	211	6
	D5	185	75	61	25	247	7
	D6	223	75	75	25	298	9
	D7	290	77	89	24	380	11
	D8	341	76	105	24	447	13
	D9	428	77	125	23	553	16
	D10	790	80	203	20	993	29
Total	2 647	77	809	23	3 456	100	

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

3.2. Revenu d'emploi

Sur les 3 456 milliards fcfa de revenu total, le revenu d'emploi représente 96%, soit 3 312 milliards fcfa qui se répartissent en 33% pour le milieu urbain (dont 20% au seul district de Bamako) et 63% pour le milieu rural, ce qui fait proportionnellement moins de revenu d'emploi en milieu rural par rapport au revenu total et inversement en milieu urbain. Les parts de revenu par groupe d'âge sont quasiment les mêmes qu'il s'agisse de revenu d'emploi ou de revenu total. Par contre, systématiquement, la part des femmes dans le revenu d'emploi est inférieure à leur part dans le revenu total pour toutes les classes d'âge. Selon le niveau d'éducation, la part des femmes dans le revenu d'emploi est supérieure à leur part dans le revenu total dès que l'éducation atteint le niveau secondaire. Cela se ressent dans le décile 4 de revenu, le seul décile où la part de revenu d'emploi des femmes est supérieure à leur part de revenu total.

Tableau 7. Revenu annuel total d'emploi (en milliards fcfa et %du revenu total)

		Homme		Femme		Total	
		milliards fcfa	%	milliards fcfa	%	milliards fcfa	%
Milieu	Urbain	893	78	250	22	1 144	33
	Bamako	526	77	153	23	679	20
	Autre urbain	368	79	97	21	465	13
	Rural	1 659	77	510	24	2 169	63
Age	6 - 14 ans	66	62	40	38	106	3
	15 - 24 ans	210	64	119	36	329	10
	25 - 35 ans	605	70	260	30	865	25
	36 - 40 ans	380	77	115	23	496	14
	41 - 64 ans	1 168	85	208	15	1 376	40
	Plus de 64 ans	124	88	17	12	141	4
Education	Aucun	1 578	75	527	25	2 105	61
	Fondamental	621	81	150	19	770	22
	Secondaire	178	76	56	24	234	7
	Supérieur	175	86	28	14	203	6
Décile de revenu	D1	26	73	10	28	36	1
	D2	85	74	30	26	115	3
	D3	110	68	51	32	161	5
	D4	152	74	52	26	204	6
	D5	179	75	58	25	237	7
	D6	215	75	71	25	286	8
	D7	283	77	87	23	369	11
	D8	333	77	101	23	434	13
	D9	416	78	119	22	535	16
	D10	753	81	182	19	935	27
Total	2 552	77	760	23	3 312	96	

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

3.3. Taux de travailleurs pauvres

Il s'agit de la proportion de personnes en emploi dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté ou encore le rapport entre l'effectif des travailleurs vivant dans des ménages dont le revenu par tête est inférieur au seuil de pauvreté et l'effectif total des travailleurs. Au seuil de pauvreté de 2017, fixé à 178 343 fcfa par personne et par an, il ressort que 43.1% des travailleurs sont pauvres, ce qui est énorme quand on sait que l'incidence de la pauvreté dans la population totale est de 44.9%. Ce taux de pauvreté des travailleurs est de 18.1% en milieu urbain avec 5.2% à Bamako et 31.7% ailleurs contre 50.6% en milieu rural. Quel que soit le milieu, il est plus élevé pour les femmes que pour les hommes sauf à Bamako où c'est l'inverse mais seulement avec un écart de 0.2 points de pourcentage, c'est dire que travailler à Bamako sort légèrement plus les femmes de la pauvreté que les hommes. L'éducation est le meilleur rempart contre la pauvreté des travailleurs. Aussi, le taux de travailleurs pauvres passe-t-il de 48.1% chez les analphabètes à 33.4% pour ceux de niveau fondamental puis à 9.6% pour le secondaire et seulement 1% pour le supérieur, les taux étant encore plus faibles lorsque les femmes sont éduquées. Naturellement, le taux baisse avec les déciles de revenu. La majorité des travailleurs des déciles inférieurs, 1 à 6 sont pauvres, plus de 55% de taux de pauvreté, alors que seulement 4.7% des travailleurs du décile 10 sont pauvres avec 21.2% pour le décile immédiatement inférieur.

Tableau 8. Taux de travailleur pauvre (en %)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	17.0	19.8	18.1
	Bamako	5.3	5.1	5.2
	Autre urbain	29.5	35.1	31.7
	Rural	47.6	54.0	50.6
Classe d'âge	15 - 24 ans	43.3	44.9	44.1
	25 - 35 ans	35.2	48.3	42.0
	36 - 40 ans	38.6	47.8	42.7
	41 - 64 ans	41.6	47.3	43.7
	Plus de 64 ans	43.5	46.8	44.2
Niveau d'éducation	Aucun	45.2	51.6	48.3
	Fondamental	34.4	31.4	33.4
	Secondaire	10.2	8.1	9.6
	Supérieur	1.1	0.9	1.0
Décile de revenu	D1	58.9	58.3	58.6
	D2	59.3	64.8	61.7
	D3	66.1	70.1	68.1
	D4	55.0	60.3	57.4
	D5	55.5	60.3	57.7
	D6	50.2	61.0	55.2
	D7	36.9	46.9	41.3
	D8	31.1	34.6	32.6
	D9	18.9	24.2	21.2
	D10	4.8	4.5	4.7
Total		39.9	47.1	43.1

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

3.4. Taux de bas salaire

Cet indicateur de travail décent est la proportion de personnes en emploi dont la rémunération horaire est inférieure aux deux tiers de la rémunération horaire médiane sur la population totale en emploi. Il était de 24.5% en 2017, à raison de 15.9% pour les hommes et de 35.2% pour les femmes. Il est donc plus à visage féminin que masculin, tout comme il est plus rural qu'urbain (27.5% en milieu rural contre 14.5% en milieu urbain avec 10.3% à Bamako et 18.9% dans les autres communes urbaines). Il touche beaucoup plus les jeunes travailleurs, 40.3% des moins de 25 ans, 25.1% les 25-35 ans et 16 à 18% les plus de 35 ans. Comme pour la pauvreté des travailleurs, ici aussi, l'éducation sort les travailleurs de la situation de bas salaire. Ainsi, le taux de bas salaire passe de 27% chez les travailleurs n'ayant

pas été à l'école à 20.4% chez ceux ayant le niveau fondamental, puis 4% le secondaire et 2% le supérieur, les baisses les plus importantes étant observées chez les femmes. Le taux de bas salaire diminue le long des déciles de revenu, de 72.2% le premier décile, celui des très pauvres à 12.9% le décile des plus riches. Ici les baisses semblent plus rapides et plus importantes d'un décile à l'autre chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 9. Taux de bas salaire (en %)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	8.3	23.9	14.5
	Bamako	6.2	16.7	10.3
	Autre urbain	10.6	31.4	18.9
	Rural	18.4	38.0	27.5
Age	15 - 24 ans	34.1	47.0	40.3
	25 - 35 ans	16.9	32.7	25.1
	36 - 40 ans	9.4	28.7	18.0
	41 - 64 ans	7.1	30.9	16.0
	Plus de 64 ans	12.5	37.2	18.0
Education	Aucun	16.9	37.5	27.0
	Fondamental	16.2	28.9	20.4
	Secondaire	4.2	5.0	4.4
	Supérieur	2.2	1.0	2.0
Décile de revenu	D1	61.8	83.0	72.2
	D2	34.5	67.7	49.2
	D3	21.6	46.4	34.0
	D4	16.9	39.8	27.2
	D5	16.2	37.5	26.0
	D6	10.4	28.3	18.7
	D7	10.4	26.2	17.4
	D8	7.5	17.6	11.9
	D9	7.5	15.7	11.1
	D10	6.9	22.5	12.9
Total		15.9	35.2	24.5

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

3.5. Taux de rémunération horaire moyenne par CSP

Cet indicateur rapporte, pour chaque catégorie socioprofessionnelle, l'effectif des personnes en emploi dont la rémunération horaire est inférieure à la rémunération moyenne, à sa population totale en emploi. Il est de 71.2% de l'ensemble de la population en emploi, ce qui signifie que l'écrasante majorité des personnes en emploi ont une

rémunération horaire moyenne bien en deçà de la rémunération moyenne du pays, ce qui enlève du sens à la moyenne. Cela est principalement induit par les indépendants dont 44.3% ont une rémunération inférieure à la moyenne des indépendants, par les aide-familiaux, où 13.4% ont une rémunération inférieure à leur rémunération moyenne et par les employés/ouvriers où le taux est de 4.7%. Ces trois catégories concentrent 62.4% des 71.2%, soit près de 88% du total. Les taux sont plus élevés chez les femmes en emploi, au total et dans la catégorie des indépendantes. De façon générale et quelle que soit la CSP, les taux de rémunération horaire moyenne diminuent avec l'âge et le décile de revenu mais bien plus encore avec le niveau d'éducation, 76.5% et 65.7% pour les niveaux "aucun" et "fondamental" à 17.6% le secondaire et 7% pour le supérieur.

Tableau 40. Taux de rémunération horaire moyen (en fcfa)

		Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manœuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	Total
Sexe	Homme	0.3	1.6	5.9	1.0	0.8	31.8	0.9	15.4	58.5
	Femme	0.1	0.9	3.3	0.4	0.2	59.8	0.3	11.0	86.9
Milieu	Urbain	1.0	4.1	10.1	1.9	0.9	30.0	2.1	5.5	48.2
	Bamako	1.4	4.9	12.8	2.6	0.5	20.2	2.6	3.2	36.6
	Autre urbain	0.5	3.2	7.1	1.2	1.2	40.3	1.7	7.8	60.5
	Rural	0.0	0.5	3.2	0.4	0.4	48.5	0.2	15.7	78.0
Age	15 - 24 ans	0.0	0.3	5.3	1.8	0.7	32.0	2.7	33.8	90.8
	25 - 35 ans	0.2	1.7	5.8	0.4	0.4	47.5	0.2	13.1	74.5
	36 - 40 ans	0.2	2.2	4.2	0.7	0.5	49.4	0.0	6.5	65.5
	41 - 64 ans	0.5	1.3	3.7	0.4	0.6	47.0	0.0	3.3	57.8
	Plus de 64 ans	0.0	0.0	2.8	0.2	0.2	50.1	0.0	2.2	55.4
Education	Aucun	0.0	0.1	3.3	0.6	0.4	50.2	0.2	13.2	76.5
	Fondamental	0.0	0.7	9.4	1.3	0.8	32.5	2.3	16.4	65.7
	Secondaire	0.0	26.9	5.5	0.1	0.8	9.7	0.3	3.3	17.6
	Supérieur	14.0	14.8	4.8	0.7	0.2	1.7	0.0	0.0	7.0
Décile de revenu	D1	0.0	0.0	2.1	0.3	0.4	64.8	0.2	28.0	96.5
	D2	0.0	0.1	3.6	0.4	0.7	66.3	0.4	17.3	92.8
	D3	0.0	0.1	2.9	0.8	1.6	62.9	0.6	13.9	90.2
	D4	0.0	0.8	6.1	0.2	0.3	50.9	0.4	12.5	82.5
	D5	0.0	0.3	3.9	0.5	0.4	50.9	1.0	14.0	80.5
	D6	0.1	0.7	4.7	0.8	0.6	42.9	0.4	14.5	74.3
	D7	0.0	1.3	4.8	0.3	0.4	40.7	0.6	14.8	70.7
	D8	0.1	1.3	5.6	1.2	0.4	34.1	0.9	11.3	61.3
	D9	0.3	2.0	5.7	1.2	0.2	33.4	0.9	9.6	56.0
	D10	1.4	4.6	5.7	1.2	0.4	20.5	0.6	7.8	36.6
Total		0.2	1.3	4.7	0.7	0.5	44.3	0.6	13.4	71.2

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

3.6. Pourcentage de travailleurs à salaire réel inférieur au salaire réel moyen

En rapport à la population salariée, l'effectif des salariés dont le salaire est inférieur au salaire moyen, on obtient le pourcentage de travailleurs à salaire réel inférieur au salaire réel moyen. Il est de 69% en 2017, soit un peu plus des deux tiers des salariés du pays, ce qui dénote une certaine prédominance des bas salaires dans la répartition salaire des travailleurs. C'est particulièrement vrai des femmes salariées où ce sont 85% d'entre elles qui ont un salaire inférieur au salaire moyen, contre 56% pour les hommes. Cette prédominance des bas salaires est encore plus vraie dans les communes rurales, 75% des salariés, chez les jeunes de 15-35 ans, entre 73 et 89% et dans la population salariée jamais scolarisée, 74%. Ces traits de caractère ne souffrent pas d'effet genre. Il est évident que le pourcentage de travailleurs à salaire inférieur à la moyenne diminue avec le décile de revenu, 96% des travailleurs du décile 1 à 34% de ceux du décile 10, ces pourcentages étant de 98% et 54% pour les femmes. L'éducation est le seul vrai facteur aidant à sortir des bas salaires. Aussi, seulement 6% des travailleurs de niveau supérieur ont un salaire inférieur au salaire moyen, avec 4% pour les femmes, beaucoup moins que chez les hommes, tandis que ce pourcentage est de 74% chez les analphabètes, puis 63% au fondamental et 16% au secondaire.

Tableau 11. Pourcentage de travailleurs à salaire inférieur au salaire moyen (en %)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	36	63	46
	Bamako	27	47	35
	Autre urbain	45	79	58
	Rural	63	90	75
Age	15 - 24 ans	86	92	89
	25 - 35 ans	60	84	73
	36 - 40 ans	49	79	63
	41 - 64 ans	38	83	55
	Plus de 64 ans	48	71	54
Education	Aucun	60	88	74
	Fondamental	57	76	63
	Secondaire	15	19	16
	Supérieur	7	4	6
Décile de revenu	D1	94	98	96
	D2	89	95	92
	D3	81	96	89
	D4	70	94	81
	D5	67	93	79
	D6	54	92	71
	D7	53	85	67
	D8	43	77	57
	D9	36	74	53
	D10	22	53	34
Total		56	85	69

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

3.7. Ratio du salaire minimum au salaire médian

Pour l'ensemble comme pour chaque forme d'emploi (salarié, indépendant et aide familial), il est calculé le ratio du salaire minimum au salaire médian. Ainsi, ce ratio est de 0.11% pour l'emploi des personnes en emploi. En d'autres termes, lorsque le salaire médian est de 10 000 fcfa, le salaire minimum est de 11 fcfa, ou encore que le salaire médian vaut 875 fois le salaire minimum. Ce ratio est du même niveau pour les aide-familiaux mais beaucoup plus émévé pour les deux autres formes d'emploi. Il est de 0.57% pour les indépendants et 1.28% pour les salariés. Ainsi, la rémunération minimum des salariés est-elle la plus proche de la rémunération moyenne de toutes est formes d'emploi. Dans tous les cas, le ratio est particulièrement petit traduisant un trait grand écart entre le salaire minimum et le salaire

médian (qui est le niveau de salaire qui divise les salaires en deux parts égales)

Tableau 12. Ratios du salaire mensuel minimum au salaire mensuel médian

	Salaire minimum (fcfa)	Salaire médian (fcfa)	Ratios
Salarié	800	62 500	1.28
Indépendant	125	22 000	0.57
Aide familial	20	17 500	0.11
Total	20	17 500	0.11

4. Horaires de travail

Les statistiques en matière d'horaire de travail traitent respectivement de la durée excessive de travail, des heures travaillées par tranche horaire et du volume total d'heures travaillées par n et par personne.

4.1. Durée excessive de travail

La durée excessive de travail est un indicateur du nombre de personnes travaillant plus d'heures que la durée normale fixée par la loi par rapport à la population en emploi. Ce phénomène touche 19.8% des travailleurs du Mali en 2017, 30.3% des hommes et 6.8% des femmes. Ce sont les travailleurs qui travaillent plus de 48 heures par semaine. La durée de travail excessive touche davantage les urbains (29.1% avec 35.4% à Bamako et 22.5% ailleurs) que les ruraux (17%), un peu moins les plus jeunes (18.2% les 15-24 ans) que les moins jeunes (autour de 21% les 36-64 ans), moins les travailleurs de niveau d'éducation secondaire et plus (12 à 13%) que les autres (19 à 24%). Elle reste beaucoup plus importante dans les déciles supérieurs de revenu (20% dans le décile 8 à 31% dans le décile 10) que dans ceux inférieurs (autour de 17% les déciles 1 à 7).

Tableau 13. Pourcentage d'employés à durée du travail excessif (en %)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	38,4	14,8	29,1
	Bamako	45,5	19,8	35,4
	Autre urbain	30,9	9,6	22,5
	Rural	27,6	4,8	17,0
Classe d'âge	15 - 24 ans	25,4	10,4	18,2
	25 - 35 ans	34,5	5,3	19,3
	36 - 40 ans	34,8	5,7	21,8
	41 - 64 ans	29,1	6,1	20,5
	Plus de 64 ans	23,6	6,3	19,7
Niveau d'éducation	Aucun	31,1	6,3	18,9
	Fondamental	31,8	9,5	24,4
	Secondaire	14,9	6,2	12,4
	Supérieur	15,1	4,5	13,3
Décile de revenu	D1	24,4	2,8	13,8
	D2	29,5	3,2	17,9
	D3	29,9	2,8	16,4
	D4	28,0	5,6	17,9
	D5	26,9	3,3	16,0
	D6	27,9	4,2	16,9
	D7	28,1	4,7	17,8
	D8	29,7	8,1	20,4
	D9	33,2	10,2	23,0
	D10	38,4	19,7	31,2
Total		30,3	6,8	19,8

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

4.2. Heures travaillées par tranche horaire

Cet indicateur donne la répartition des travailleurs selon les tranches horaires que sont les moins de 35 heures, les 35-48 heures et les plus de 48 heures dont on vient de parler dans le cadre de la durée excessive de travail. Pour une durée hebdomadaire de travail légalement normale de 35-48 heures, 60.4% des travailleurs sont dans cette norme et autant y sont au-dessus qu'au-dessous, 19.8%. La majorité des travailleurs sont dans la norme légale sauf à Bamako où ils sont seulement 46.9% à s'y conformer avec beaucoup plus de travailleurs en durée excessive de travail qu'en durée insuffisante ou en sous-emploi, 35.4% contre 17.6%. Les femmes sont beaucoup plus en sous-emploi que les hommes si tant est qu'elles ne voudraient pas

travailler plus. A l'inverse de la durée excessive de travail, les travailleurs travaillant moins de 35 heures hebdomadaires sont proportionnellement plus nombreux dans les déciles inférieurs de revenu que dans les déciles supérieurs.

Tableau 5. Proportion de la durée hebdomadaire de travail (en %)

		Moins de 35 heures	35 - 48 heures	Plus de 48 heures	Total
Sexe	Homme	8.8	60.9	30.3	100.0
	Femme	33.5	59.7	6.8	100.0
Milieu	Urbain	18.7	52.2	29.1	100.0
	Bamako	17.6	46.9	35.4	100.0
	Autre urbain	19.8	57.7	22.5	100.0
	Rural	20.2	62.8	17.0	100.0
Age	15 - 24 ans	17.2	64.6	18.2	100.0
	25 - 35 ans	21.8	58.9	19.3	100.0
	36 - 40 ans	19.7	58.5	21.8	100.0
	41 - 64 ans	18.8	60.7	20.5	100.0
	Plus de 64 ans	29.7	50.6	19.7	100.0
Education	Aucun	21.1	60.0	18.9	100.0
	Fondamental	15.9	59.7	24.4	100.0
	Secondaire	19.5	68.1	12.4	100.0
	Supérieur	18.1	68.6	13.3	100.0
Décile de revenu	D1	23.3	62.9	13.8	100.0
	D2	22.5	59.6	17.9	100.0
	D3	22.8	60.8	16.4	100.0
	D4	20.9	61.2	17.9	100.0
	D5	22.1	61.8	16.0	100.0
	D6	21.6	61.5	16.9	100.0
	D7	17.4	64.8	17.8	100.0
	D8	19.2	60.4	20.4	100.0
	D9	18.7	58.3	23.0	100.0
	D10	14.2	54.5	31.2	100.0
Total		19.8	60.4	19.8	100.0

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

4.3. Heures travaillées par an et par personne

En rapport le volume total d'heures travaillées par an à la population total en emploi, on obtient le nombre d'heures travaillées par personne et par an. Ainsi, en 2017, chaque personne en emploi aura travaillé en moyenne 2 194 heures dans l'année. Ce volume d'heures est de 2 143 heures par personne pour la tranche 35-48 heures hebdomadaires, 1

245 heures pour les moins de 35 heures hebdomadaires et 3 299 heures pour les plus de 48 heures. Le volume d'heures travaillées par an et par personne est plus important chez les hommes que chez les femmes sauf dans la situation de durée de travail excessive où les femmes travaillent en moyenne plus de 300 heures par an que les hommes, environ une heure par jour de plus que les hommes. Au total, les travailleurs travaillent plus d'heures par an en ville qu'à la campagne et particulièrement plus à Bamako. Plus le travailleur travaille d'heures de travail par an, plus son ménage monte dans l'échelle des déciles de revenu, 1973 heures pour le décile 1 contre 2494 heures pour le décile 10, soit plus de 400 heures d'écart de travail par an.

Tableau 15. Nombre moyen d'heures travaillé par an et par personne (en %)

		Moins de 35 heures	35 - 48 heures	Plus de 48 heures	Total
Sexe	Homme	1 224	2 232	3 250	2 451
	Femme	1 252	2 031	3 570	1 874
Milieu	Urbain	1 169	2 145	3 508	2 360
	Bamako	1 124	2 151	3 692	2 516
	Autre urbain	1 212	2 140	3 200	2 194
	Rural	1 266	2 143	3 193	2 145
Age	15 - 24 ans	1 233	2 143	3 345	2 205
	25 - 35 ans	1 227	2 136	3 320	2 167
	36 - 40 ans	1 288	2 126	3 341	2 227
	41 - 64 ans	1 264	2 161	3 238	2 214
	Plus de 64 ans	1 202	2 109	3 219	2 059
Education	Aucun	1 263	2 132	3 281	2 166
	Fondamental	1 162	2 179	3 338	2 300
	Secondaire	1 276	2 149	3 325	2 125
	Supérieur	1 212	2 189	3 440	2 179
Décile de revenu	D1	1 051	2 089	3 002	1 973
	D2	1 207	2 135	3 027	2 085
	D3	1 234	2 123	3 019	2 067
	D4	1 262	2 139	3 081	2 124
	D5	1 276	2 146	3 128	2 111
	D6	1 288	2 154	3 137	2 133
	D7	1 330	2 169	3 118	2 191
	D8	1 249	2 157	3 427	2 241
	D9	1 254	2 139	3 500	2 287
	D10	1 210	2 145	3 688	2 494
Total		1 245	2 143	3 299	2 194

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

5. Taux de travail des enfants

Les enfants de moins de 15 ans (6-14 ans) sont près de 5 millions de personnes dont 43.7% de filles contre 52.7% de garçons. Leur répartition spatiale est plus ou moins conforme à celle de la population totale. Si dans l'ensemble, les filles sont minoritaires, elles ne le sont pas en milieu urbain surtout pas à Bamako tout comme dans la région de Gao (50.1%) et dans le district de Bamako (52.3%).

Tableau 16. Répartition de la population des enfants (6 – 14 ans)

		Garçon		Fille		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu	Urbain	591 733	49.2	611 259	50.8	1 202 992	24.1
	Bamako	282 222	47.7	310 051	52.3	592 273	11.9
	Autre urbain	309 511	50.7	301 207	49.3	610 718	12.3
	Rural	2 033 134	53.8	1 748 688	46.2	3 781 822	75.9
Région	Kayes	359 260	50.7	349 942	49.3	709 202	14.2
	Koulikoro	459 524	56.0	361 055	44.0	820 579	16.5
	Sikasso	490 834	53.9	419 401	46.1	910 235	18.3
	Ségou	417 312	50.7	405 506	49.3	822 819	16.5
	Mopti	376 724	54.8	311 247	45.2	687 971	13.8
	Tombouctou	146 518	57.2	109 844	42.8	256 361	5.1
	Gao	92 474	49.9	92 900	50.1	185 374	3.7
	Bamako	282 222	47.7	310 051	52.3	592 273	11.9
Total	2 624 867	52.7	2 359 947	47.3	4 984 814	100.0	

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

Dans l'ensemble, seulement 50.1% des enfants âgés de 6-14 ans sont à l'école, environ 2.5 millions d'enfants en âge scolaire. Lorsqu'une proportion aussi faible d'enfants sont à l'école, on peut imaginer que les autres enfants travaillent ou même qu'ils travaillent contre rémunération c'est-à-dire qu'ils ont un emploi. Ce taux faible d'enfants scolaires est induit par le milieu rural, 41% des enfants ruraux, en particulier par les régions de Mopti (32.8%) et de Kayes (39.5%). Il y a très légèrement plus de proportions de garçons à l'école que de proportions de filles, 50.5% contre 49.5%, soit un pont de pourcentage d'écart. Curieusement, il y a proportionnellement plus de filles à l'école à Tombouctou que de garçons, 49.7% contre 41%, près de 9 points de pourcentage d'écart.

Tableau 7. Répartition de la population des enfants (6 – 14 ans) à l'école

		Garçon		Fille		Total	
		Effectif	% enfants	Effectif	% enfants	Effectif	% enfants
Milieu	Urbain	477 449	80.7	467 943	76.6	945 392	78.6
	Bamako	255 972	90.7	260 695	84.1	516 667	87.2
	Autre urbain	221 477	71.6	207 248	68.8	428 726	70.2
	Rural	848 976	41.8	701 165	40.1	1 550 141	41.0
Région	Kayes	151 252	42.1	128 780	36.8	280 032	39.5
	Koulikoro	224 824	48.9	174 494	48.3	399 318	48.7
	Sikasso	244 202	49.8	198 780	47.4	442 981	48.7
	Ségou	206 947	49.6	193 068	47.6	400 015	48.6
	Mopti	124 172	33.0	101 491	32.6	225 663	32.8
	Tombouctou	60 050	41.0	54 590	49.7	114 639	44.7
	Gao	59 008	63.8	57 210	61.6	116 218	62.7
	Bamako	255 972	90.7	260 695	84.1	516 667	87.2
Total	1 326 425	50.5	1 169 108	49.5	2 495 534	50.1	

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

Une proportion importante des enfants qui ne vont pas à l'école sont des enfants travailleurs, en même que même parmi les enfants qui vont à l'école certains travaillent. Au total, ils ont près de 2.3 millions d'enfants qui travaillaient au Mali, en 2017, soit 45.9% des enfants de 6-14 ans, cela que le travail soit rémunéré ou non. Ce sont 35.1% des garçons et 57.9% des filles, soit moins d'un million de garçons et plus d'un million de filles. Le taux de travail des enfants est particulièrement élevé à Tombouctou, Ségou, Kayes et Sikasso. Celui des filles l'est partout sauf à Gao.

Contrairement au taux de travail des enfants, leur taux d'emploi est beaucoup moindre, 13.1% contre 50.1% c'est dire que l'écrasante majorité des enfants qui travaillent ne font pas du travail rémunéré, soit du travail domestique soit de l'apprentissage non rémunéré. A l'inverse toujours du taux de travail des enfants, celui de l'emploi est plus élevé chez les garçons que chez les filles sauf bien sûr dans le seul district de Bamako, 4.5% contre 1.6%. L'emploi rémunéré des enfants est proportionnellement plus important dans les régions de Tombouctou (42%) et Ségou (25.5%) et relativement plus faible à Gao (0.4%) et à Koulikoro (2%).

Tableau 8. Taux d'occupation des enfants âgés de 6-14 ans

		Population d'enfants qui travaillent					Population d'enfants en emploi						
		Garçon		Fille		Total	Garçon		Fille		Total		
		%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif		
Milieu	Urbain	21.3	126 240	54.9	335 396	38.4	461 636	5.6	32 864	6.1	37 011	5.8	69 875
	Bamako	11.8	33 424	53.8	166 753	33.8	200 177	1.6	4 415	4.5	13 996	3.1	18 411
	Autre urbain	30.0	92 816	56.0	168 643	42.8	261 460	9.2	28 449	7.6	23 015	8.4	51 464
	Rural	39.1	795 422	59.0	1 031 805	48.3	1 827 227	17.9	363 355	13.3	232 947	15.8	596 303
	Kayes	47.0	168 858	63.8	223 345	55.3	392 204	19.8	71 141	18.2	63 592	19.0	134 733
	Koulikoro	16.9	77 765	41.6	150 372	27.8	228 138	2.8	12 738	1.0	3 457	2.0	16 195
Région	Sikasso	41.1	201 592	63.3	265 346	51.3	466 938	15.6	76 709	12.5	52 452	14.2	129 161
	Ségou	46.8	195 495	66.1	268 159	56.3	463 655	29.2	121 702	21.8	88 198	25.5	209 900
	Mopti	38.3	144 206	58.9	183 337	47.6	327 543	11.7	44 083	1.7	5 242	7.2	49 324
	Tombouctou	61.8	90 612	71.1	78 150	65.8	168 762	44.2	64 741	39.2	43 021	42.0	107 763
	Gao	10.5	9 710	34.2	31 738	22.4	41 449	0.7	691	0.0	0	0.4	691
	Bamako	11.8	33 424	53.8	166 753	33.8	200 177	1.6	4 415	4.5	13 996	3.1	18 411
Total		35.1	921 663	57.9	1 367 201	45.9	2 288 864	15.1	396 219	11.4	269 959	13.4	666 178

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

Le travail des enfants qui vont en même temps à l'école est loin d'être marginal puisqu'il touche 38.3% d'entre eux, avec 24.2% des élèves garçons et 54.2% des élèves filles. Il est davantage rural ou périurbain et touche particulièrement les régions de Tombouctou, Kayes et Ségou, avec dans chaque cas plus de 53% des enfants scolaires. Il touche la majorité des filles quel que soit le milieu, les régions les plus touchées étant Ségou, Kayes, Tombouctou et Sikasso avec chacune plus de 60% de filles élèves. Le taux d'emploi lui est de 4.6% pour tous les élèves, 4.7% les garçons et 4.4% les filles. L'emploi rémunéré des élèves de 6-14 ans est concentrés dans les régions de Tombouctou et de Ségou, au total, pour les garçons comme pour les filles.

Tableau 19. Taux d'occupation des enfants âgés de 6-14 ans à l'école

		Population d'enfants à l'école qui travaillent						Population d'enfants à l'école en emploi					
		Garçon		Fille		Total		Garçon		Fille		Total	
		%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Milieu	Urbain	18.2	86 918	53.0	248 136	35.4	335 054	1.9	9 181	1.3	5 873	1.6	15 054
	Bamako	11.3	28 917	52.7	137 451	32.2	166 367	0.2	604	0.0	0	0.1	604
	Autre urbain	26.2	58 002	53.4	110 685	39.3	168 687	3.9	8 577	2.8	5 873	3.4	14 451
	Rural	27.6	234 681	54.9	385 086	40.0	619 767	6.3	53 197	6.5	45 924	6.4	99 121
	Kayes	42.6	64 358	67.5	86 980	54.0	151 338	3.3	4 931	1.0	1 264	2.2	6 195
	Koulikoro	5.4	12 171	36.8	64 268	19.1	76 439	0.1	317	0.7	1 198	0.4	1 515
	Sikasso	30.2	73 839	60.1	119 462	43.6	193 300	0.4	947	0.2	339	0.3	1 285
Région	Ségou	39.8	82 333	68.9	132 933	53.8	215 266	19.9	41 161	19.2	37 151	19.6	78 313
	Mopti	21.3	26 503	43.8	44 430	31.4	70 932	0.5	585	0.0	0	0.3	585
	Tombouctou	50.3	30 182	60.7	33 139	55.2	63 321	22.5	13 503	21.7	11 846	22.1	25 349
	Gao	5.6	3 297	25.5	14 561	15.4	17 858	0.6	331	0.0	0	0.3	331
	Bamako	11.3	28 917	52.7	137 451	32.2	166 367	0.2	604	0.0	0	0.1	604
Total		24.2	321 599	54.2	633 222	38.3	954 821	4.7	62 378	4.4	51 797	4.6	114 175

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

6. Stabilité et sécurité du travail

Cet aspect du travail décent est mesuré par le taux d'emploi précaire, l'ancienneté dans l'emploi et la rémunération moyenne des travailleurs occasionnels.

6.1. Taux d'emploi précaire

Le taux d'emploi précaire est la proportion des travailleurs dans les emplois précaires. L'emploi précaire concerne ici les travailleurs occasionnels, les saisonniers et les travailleurs temporaires. Le taux de tel emploi dit précaire est de 56%, avec 54% pour les hommes et 58.5% pour les femmes. Le phénomène touche toutes les classes d'âge avec des taux plus élevés chez les jeunes, est majoritairement rural, 63.9% en milieu rural contre 29.3% en milieu urbain, aussi, quitter la campagne pour la ville est-il une fuite du travail précaire. Il prédomine dans les régions de Mopti (77.8%), Kayes (75.3%), Sikasso (66.4%) et Gao (52.5%). Son ampleur diminue avec le niveau d'éducation, 47% pour le fondamental à 16.6% le secondaire et 9.8% le supérieur, avec des baisses bien plus marquées encore pour les femmes que pour les hommes pour des niveaux d'éducation identiques, secondaire comme supérieur. Curieusement, le taux d'emploi précaire des femmes n'est inférieur à celui des hommes que dans les régions de Mopti, Tombouctou et Gao. De faibles taux sont associés aux déciles supérieurs de revenu, 31.8% dans le décile 10 contre 78.6% le décile 1.

Tableau 9. Taux d'emploi précaire (en %)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	28,9	30,0	29,3
	Bamako	23,2	23,8	23,4
	Autre urbain	35,1	36,4	35,6
	Rural	62,4	65,7	63,9
Région	Kayes	69,3	80,6	75,3
	Koulikoro	45,0	57,7	48,2
	Sikasso	60,6	71,7	66,4
	Ségou	40,6	44,0	42,2
	Mopti	85,2	68,8	77,8
	Tombouctou	44,3	4,4	26,9
	Gao	57,1	29,6	52,5
	Bamako	23,2	23,8	23,4
Age	15 - 24 ans	61,0	65,4	63,1
	25 - 35 ans	53,7	56,3	55,0
	36 - 40 ans	50,2	56,3	52,9
	41 - 64 ans	51,8	57,0	53,7
	Plus de 64 ans	52,4	51,0	52,1
Education	Aucun	60,5	62,3	61,3
	Fondamental	46,6	47,8	47,0
	Secondaire	19,4	9,5	16,6
	Supérieur	11,4	2,1	9,8
Décile de revenu	D1	78,0	79,4	78,6
	D2	71,0	74,6	72,6
	D3	67,1	71,3	69,2
	D4	58,6	63,7	60,9
	D5	60,0	64,9	62,3
	D6	57,3	64,3	60,6
	D7	55,3	60,6	57,7
	D8	45,6	48,0	46,6
	D9	41,5	46,0	43,5
	D10	34,3	27,7	31,8
Total		54,0	58,5	56,0

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

6.2. Ancienneté dans l'emploi

Il s'agit de la répartition de la population en emploi selon l'ancienneté, mesurée elle par des intervalles de temps. Ainsi, en 2017, 20.3% des personnes en emploi avaient 0-5 ans d'ancienneté contre 18.9% pour les 6-10 ans et 27.8% les 11-20 ans, soit déjà les deux tiers (67%) de l'ensemble, le tiers restant étant plus ou moins également réparti entre les 21-30 ans et les plus de 30 ans. L'ancienneté modale reste la

tranche 11-20 ans, quel que soit le sexe et le milieu. Cela est vrai aussi de la tranche d'âge 25-40 ans tout comme pour les analphabètes. L'ancienneté modale des jeunes 15-24 ans est dans l'intervalle 0-5 ans et celle des plus de 40 ans dans l'intervalle des 3 ans et plus. Elle se situe dans les 0-5 ans pour les personnes en emploi dans les régions de Tombouctou, Gao et Bamako qui apparaissent comme étant les régions où le taux d'emploi des jeunes est relativement et proportionnellement plus élevé. Elle s'y situe encore pour les déciles supérieurs 9 et 10, sinon dans l'intervalle 11-20 ans pour tous les autres déciles.

Tableau 101. Proportion de l'ancienneté dans l'emploi (en %)

		0-5 ans	6-10 ans	11-20 ans	21-30 ans	Plus de 30 ans	Total
Sexe	Homme	16.7	17.8	27.2	17.5	20.7	100.0
	Femme	24.8	20.2	28.5	14.8	11.8	100.0
Milieu	Urbain	31.4	22.8	27.0	11.6	7.2	100.0
	Bamako	34.9	24.1	27.0	10.0	4.0	100.0
	Autre urbain	27.7	21.5	27.0	13.2	10.5	100.0
	Rural	17.0	17.7	28.0	17.7	19.5	100.0
Région	Kayes	19.8	23.5	26.4	15.7	14.6	100.0
	Koulikoro	22.3	16.6	27.3	15.6	18.2	100.0
	Sikasso	15.8	17.5	26.7	18.3	21.7	100.0
	Ségou	15.7	17.9	31.6	17.1	17.6	100.0
	Mopti	13.3	15.3	27.7	20.5	23.1	100.0
	Tombouctou	39.2	18.9	28.3	7.7	5.8	100.0
	Gao	29.5	16.1	21.3	23.9	9.2	100.0
	Bamako	34.9	24.1	27.0	10.0	4.0	100.0
Age	15 - 24 ans	49.9	33.9	16.2	0.0	0.0	100.0
	25 - 35 ans	21.0	24.7	41.9	12.4	0.0	100.0
	36 - 40 ans	10.1	16.5	35.4	34.1	3.9	100.0
	41 - 64 ans	4.6	5.0	20.4	24.9	45.0	100.0
	Plus de 64 ans	3.5	3.2	10.7	10.3	72.4	100.0
Education	Aucun	16.3	16.6	28.9	18.4	19.9	100.0
	Fondamental	31.5	24.5	24.3	11.0	8.7	100.0
	Secondaire	35.3	28.3	26.0	8.9	1.5	100.0
	Supérieur	27.7	31.9	29.4	7.0	4.0	100.0
Décile de revenu	D1	15.0	14.5	33.2	17.3	20.0	100.0
	D2	11.1	16.9	29.0	22.9	20.1	100.0
	D3	15.4	17.3	28.6	19.0	19.7	100.0
	D4	18.3	16.8	28.9	17.5	18.5	100.0
	D5	17.1	19.0	27.3	17.0	19.6	100.0
	D6	16.5	16.8	30.8	18.2	17.7	100.0
	D7	17.7	20.1	29.2	14.9	18.1	100.0
	D8	23.2	20.5	26.2	15.0	15.1	100.0
	D9	27.3	20.7	25.2	13.1	13.7	100.0
	D10	33.1	22.2	23.8	11.9	9.0	100.0
Total	20.3	18.9	27.8	16.3	16.7	100.0	

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

6.3. Salaire moyen des travailleurs occasionnels

Il s'agit de la rémunération moyenne des travailleurs occasionnels, l'unité de temps étant généralement la journée. Elle est de 985 fcfa, moins de 2 US\$ par jour mais plus de 1.25 US\$, soit sous le seuil international de pauvreté mais au-dessus du seuil international d'extrême pauvreté. Elle est de seulement 483 fcfa pour les travailleuses occasionnelles, ce qui les place sous le seuil international d'extrême pauvreté et même sous le seuil national de pauvreté (estimé à 488 fcfa par jour, équivalent aux 178 343 fcfa par an). La rémunération journalière moyenne des femmes est toujours inférieure à celle des hommes sauf lorsqu'elles ont le niveau supérieur d'éducation. Elle est particulièrement faible en milieu rural, à Kayes et dans les 5 premiers déciles de revenu, ceux des pauvres essentiellement. De façon générale, le salaire moyen des travailleurs occasionnels augmente avec l'âge, de moins de 1000 fcfa par jour pour les 15-35 ans à plus de 1000 pour les classes d'âge supérieures. Elle augmente également avec le niveau d'éducation, d'à peine 1000 fcfa par jour pour le niveau fondamental au plus, à près de 2000 pour le secondaire et bien plus de 2000 le supérieur.

Tableau 11. Rémunération journalière moyenne des travailleurs occasionnels (en fcfa)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	2 065	686	1 510
	Bamako	2 602	912	1 930
	Autre urbain	1 688	532	1 219
	Rural	1 324	460	914
Région	Kayes	961	386	636
	Koulikoro	1 351	669	1 147
	Sikasso	1 300	449	818
	Ségou	1 312	612	980
	Mopti	1 194	415	885
	Tombouctou	3 654	422	3 424
	Gao	2 562	1 017	2 416
	Bamako	2 602	912	1 930
Age	15 - 24 ans	619	405	512
	25 - 35 ans	1 226	494	837
	36 - 40 ans	1 676	524	1 129
	41 - 64 ans	2 007	529	1 423
	Plus de 64 ans	1 766	539	1 495
Education	Aucun	1 439	468	954
	Fondamental	1 301	571	1 053
	Secondaire	2 068	984	1 889
	Supérieur	2 626	3 025	2 640
Décile de revenu	D1	320	122	222
	D2	614	267	456
	D3	836	377	600
	D4	1 019	411	733
	D5	1 115	422	782
	D6	1 349	531	945
	D7	1 439	563	1 031
	D8	1 768	638	1 266
	D9	2 395	776	1 638
	D10	3 544	947	2 679
Total	1 424	483	985	

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

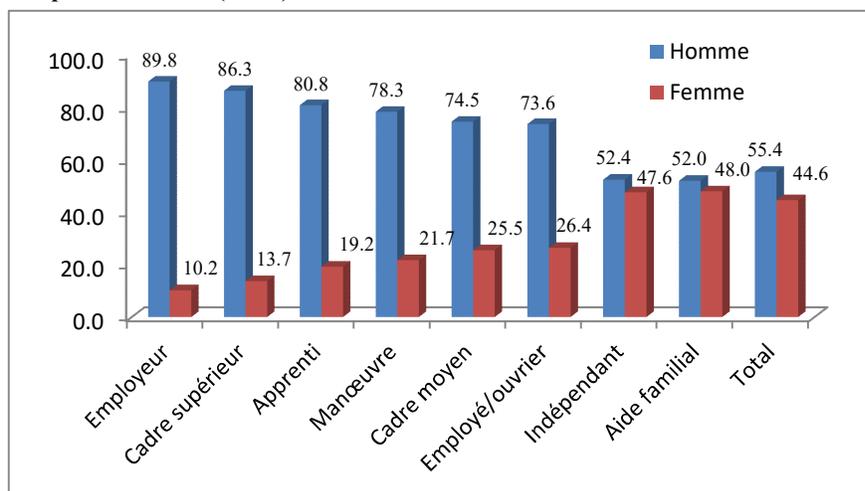
7. Egalité genre dans l'emploi

Les trois indicateurs de l'égalité genre dans l'emploi sont la ségrégation professionnelle des femmes, la proportion de femmes salariées dans l'emploi non agricole et l'écart de salaire entre les hommes et les femmes.

7.1. Ségrégation professionnelle des femmes

Les femmes représentent, en 2017, 44.6% des personnes en emploi au Mali, ce qui fait bien moins que leur poids dans la population totale du pays ou même dans la population en âge de travailler. Ce ratio est encore plus faible dans certaines catégories socioprofessionnelles, comme parmi les employeurs (10.2%), les cadres supérieurs (13.7%) ainsi que parmi les apprentis (19.2%), ce qui correspond dans ce dernier cas à une forme d'exclusion des femmes de l'apprentissage.

Graphique 1. Ségrégation professionnelle des femmes par catégorie socioprofessionnelle (en %)



7.2. Pourcentage de femmes salariées dans l'emploi non agricole

Dans l'emploi non agricole, près du quart des personnes en emploi sont des salariés, à raison de 36.3% pour les hommes et seulement 10.9% pour les femmes, soit trois fois moins que les hommes. Le pourcentage de femmes salariées dans l'emploi non agricole est encore plus bas en milieu rural, 5%, chez les femmes de plus de 40 ans, au plus 7%, chez les femmes n'ayant pas été à l'école, 3.5% ainsi que dans les 7 premiers déciles de revenu, moins de 6% quel que soit le décile de ces 7 premiers. Il faut bien noter qu'il est plus élevé chez les femmes que chez les hommes pour les niveaux d'éducation secondaire et supérieur, 76.6% respectivement 89.9% contre 75.2% et 86.5%. En clair, l'éducation des femmes les prédispose davantage à l'emploi salarié, bien plus que tout autre facteur favorisant le salariat et bien plus que les hommes.

Tableau 12. Pourcentage de salariés dans l'emploi non agricole (en %)

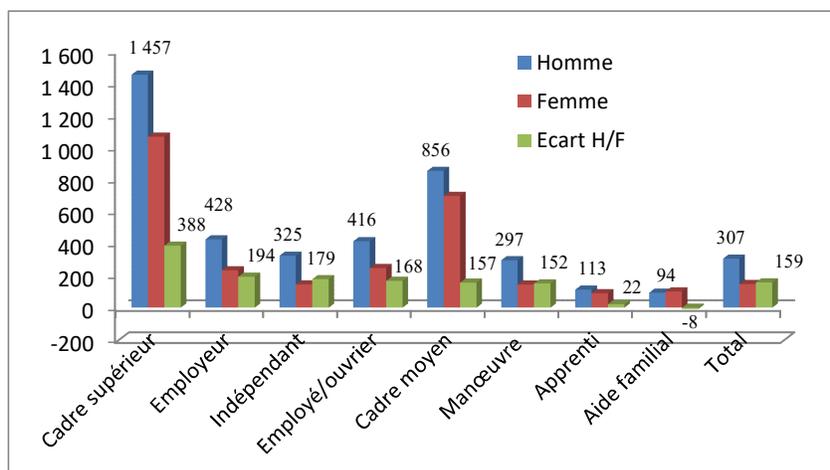
		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	44.2	17.9	33.7
	Bamako	49.3	21.6	38.4
	Autre urbain	36.5	12.6	26.6
	Rural	25.5	5.0	14.8
Age	15 - 24 ans	32.5	13.6	22.7
	25 - 35 ans	39.8	11.4	25.5
	36 - 40 ans	33.3	13.4	25.2
	41 - 64 ans	37.8	7.5	25.7
	Plus de 64 ans	20.3	0.0	12.7
Education	Aucun	18.1	3.5	10.2
	Fondamental	40.3	12.2	29.7
	Secondaire	75.2	76.6	75.6
	Supérieur	86.5	89.9	87.1
Décile de revenu	D1	11.7	0.8	4.0
	D2	13.4	4.4	8.4
	D3	22.3	1.6	9.3
	D4	28.6	5.1	16.4
	D5	28.9	1.2	14.1
	D6	39.4	5.9	23.5
	D7	33.4	5.9	22.1
	D8	38.5	10.2	26.4
	D9	38.2	11.0	26.7
	D10	44.0	28.6	38.0
Total		36.3	10.9	24.7

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

7.3. Ecart de salaire hommes-femmes

En moyenne, l'écart de rémunération horaire hommes-femmes est de 159 fcfa correspondant au montant que les femmes gagnent en moins par rapport aux hommes toute catégorie socioprofessionnelle confondue. L'écart est beaucoup plus important chez les cadres supérieurs, 388 fcfa et les employeurs, 194 fcfa. Il reste élevé même dans les autres catégories comme celles des indépendants, 179 fcfa, des employés ou ouvriers, 168 fcfa, des cadres moyens, 157 fcfa et des manœuvres, 152 fcfa. Il tombe à seulement 22 fcfa par heure pour la rémunération des apprentis jusqu'à -8 fcfa pour celle des aide-familiaux, catégorie pour laquelle les femmes gagnent 8 fcfa de l'heure de plus que les hommes

Graphique 2. Ecart de rémunération horaire hommes-femmes (en fcfa)



8. Sécurité sociale

Deux indicateurs ont pu être renseignés à partir des données de l'ENEM 2017 pour mesurer la sécurité sociale des personnes de plus de 64 ans que celle de la population en emploi.

8.1. Pourcentage de la population des plus de 64 ans bénéficiant de pension

Ce sont les personnes de plus de 64 ans bénéficiant de pension ou allocation vieillesse rapportée à la population totale des plus de 64 ans. Le pourcentage qu'on obtient n'aura été que de 2.5% en 2017, pour 3.4% les hommes contre 1.5% les femmes. L'essentiel des bénéficiaires de protection sociale des personnes âgées se concentre en milieu urbain, 8% avec 8.8% à Bamako contre 1% en milieu rural, dans les niveaux d'éducation secondaire (39.4%) et supérieur (40.7%) ainsi que dans le décile 10 de revenu (11.6%). Il en est ainsi de même des hommes comme de femmes. Quelle que soit la caractéristique sociodémographique considérée, le pourcentage de femmes de plus de 64 ans bénéficiant de pension est inférieur à celui des hommes, sauf dans les régions de Tombouctou ou de Gao où l'inverse a plutôt été observé en 2017.

Tableau 13. Pourcentage de la population des plus de 64 ans bénéficiant de pension (en %)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	9.8	5.3	8.0
	Bamako	10.6	6.5	8.8
	Autre urbain	9.1	4.2	7.1
	Rural	1.4	0.5	1.0
Région	Kayes	1.4	0.2	0.8
	Koulikoro	4.4	1.3	3.4
	Sikasso	2.4	0.8	1.6
	Ségou	2.7	1.3	2.1
	Mopti	0.9	0.5	0.7
	Tombouctou	1.4	1.5	1.5
	Gao	4.2	5.1	4.4
	Bamako	10.6	6.5	8.8
Education	Aucun	0.2	0.1	0.2
	Fondamental	2.6	1.0	2.0
	Secondaire	38.1	42.2	39.4
	Supérieur	42.2	35.6	40.7
Décile de revenu	D1	0.0	0.0	0.0
	D2	0.1	0.2	0.2
	D3	0.2	0.1	0.1
	D4	1.0	0.5	0.8
	D5	1.1	0.1	0.7
	D6	1.9	0.1	1.1
	D7	2.6	0.5	1.7
	D8	2.9	0.7	2.0
	D9	5.1	2.2	3.8
	D10	13.0	9.5	11.6
Total		3.4	1.5	2.5

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

8.2. Pourcentage de population en emploi participant à un système de protection sociale

Parmi les personnes en emploi, certaines bénéficient de protection sociale, d'autres pas. Le rapport des premières sur toute la population en emploi constitue le pourcentage de population en emploi participant à un système de protection sociale. En 2017, ce pourcentage n'était que de 0.8%, pour 1.4% pour les hommes et 0.2% pour les femmes. Cette trop grande faiblesse de couverture sociale des personnes en emploi est induite par les indépendants surtout agricoles qui dans leur écrasante majorité ne sont couvertes par aucun régime de

protection sociale. Même dans les autres formes d'emploi, salarié comme aide-familial, la protection sociale couvre une part bien moindre des personnes e emploi dans le secteur privé comparativement au secteur public. Les 36-64 ans ont une bien meilleure couverture sociale par rapport aux autres tranches d'âge, les jeunes étant les plus exclus du système, 0.2% les 15-24 ans et 2% les 25-35 ans. Il y a un lien positif avec le niveau d'éducation mais pas avec le décile de revenu, même si le pourcentage de bénéficiaires augmente du premier au cinquième décile pour ensuite descendre au sixième et remonter progressivement aux 7^{ème} et 8^{ème} avant de rechuter pour les deux derniers déciles de revenu les plus élevés.

Tableau 14. Pourcentage de la main-d'œuvre participant à un système de protection sociale (en %)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	9.8	5.3	8.0
	Bamako	10.6	6.5	8.8
	Autre urbain	9.1	4.2	7.1
	Rural	1.4	0.5	1.0
Région	Kayes	1.4	0.2	0.8
	Koulikoro	4.4	1.3	3.4
	Sikasso	2.4	0.8	1.6
	Ségou	2.7	1.3	2.1
	Mopti	0.9	0.5	0.7
	Tombouctou	1.4	1.5	1.5
	Gao	4.2	5.1	4.4
	Bamako	10.6	6.5	8.8
Classe d'âge	15 - 24 ans	0.2	0.1	0.2
	25 - 35 ans	2.6	1.0	2.0
	36 - 40 ans	38.1	42.2	39.4
	41 - 64 ans	42.2	35.6	40.7
	Plus de 64 ans	0.0	0.0	0.0
Niveau d'éducation	Aucun	0.1	0.2	0.2
	Fondamental	0.2	0.1	0.1
	Secondaire	1.0	0.5	0.8
	Supérieur	1.1	0.1	0.7
Décile de revenu	D1	1.9	0.1	1.1
	D2	2.6	0.5	1.7
	D3	2.9	0.7	2.0
	D4	5.1	2.2	3.8
	D5	13.0	9.5	11.6
	D6	3.4	1.5	2.5
	D7	9.8	5.3	8.0
	D8	10.6	6.5	8.8
	D9	9.1	4.2	7.1
	D10	1.4	0.5	1.0
Total	1.4	0.2	0.8	

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

9. Dialogue social

La vitalité du dialogue social est mesurée par le taux global de syndicalisation des personnes en emploi et celui des seuls salariés

9.1. Taux de syndicalisation global

Le taux global de syndicalisation des travailleurs est de 3.2% en 2017, pour 3.9% les hommes et 2.3% les femmes. Il est particulièrement faible à Bamako où prédomine l'emploi informel non agricole et plus généralement dans les 5 premiers déciles de revenu, ceux des plus pauvres. Les taux de syndicalisation relativement importants sont chez les travailleurs de niveau d'éducation secondaire et plus et dans les deux déciles de revenu les plus élevés, 9 et 10. C'est aussi vrai autant pour les hommes que pour les femmes.

Tableau 15. Taux de syndicalisation global (en %)

	Homme	Femme	Total	
Milieu	Urbain	4.5	1.5	3.3
	Bamako	1.7	0.5	1.2
	Autre urbain	7.5	2.6	5.6
	Rural	3.7	2.5	3.2
Classe d'âge	15 - 24 ans	1.6	1.9	1.7
	25 - 35 ans	3.4	1.9	2.6
	36 - 40 ans	5.6	3.2	4.5
	41 - 64 ans	5.1	2.8	4.2
	Plus de 64 ans	3.8	3.1	3.7
Niveau d'éducation	Aucun	3.0	2.2	2.6
	Fondamental	3.2	1.4	2.6
	Secondaire	18.6	12.4	16.8
	Supérieur	13.9	11.5	13.5
Décile de revenu	D1	0.0	0.0	0.0
	D2	1.2	0.0	0.7
	D3	0.4	0.0	0.2
	D4	1.7	0.1	1.0
	D5	1.5	0.0	0.8
	D6	4.2	1.8	3.1
	D7	3.7	2.5	3.2
	D8	5.0	2.2	3.8
	D9	7.9	9.6	8.7
	D10	8.0	4.3	6.6
Total	3.9	2.3	3.2	

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

9.2. Taux de syndicalisation des salariés

En se limitant aux seuls salariés, leur taux de syndicalisation est encore bien supérieur à celui de l'ensemble des personnes, 9.1% contre 3.2%, autant pour les hommes (10.1% contre 3.9%) que pour les femmes (6.3% contre 2.3%). Ce taux est plus élevé dans le reste urbain qu'à Bamako, très faibles chez les jeunes de moins de 25 ans, 0.9% surtout les hommes, 0.2% sinon chez les femmes de la même tranche d'âge, il est de 2.2%, soit 10 fois plus que chez les hommes. La syndicalisation des salariés augmente avec l'âge jusqu'à 40 ans puis amorce une baisse à partir de là. Elle en fait de même avec l'éducation jusqu'au niveau secondaire pour diminuer au supérieur. Les plus forts taux de syndicalisation des salariés sont observés chez ceux des déciles 9 et 10 de revenu, comme pour indiquer que plus les niveaux de rémunération sont élevés plus l'est également le taux de syndicalisation, l'un alimentant l'autre et vice-versa.

Tableau 216. Taux de syndicalisation des salariés (en %)

		Homme	Femme	Total
Milieu	Urbain	9.0	8.4	8.9
	Bamako	2.6	2.5	2.6
	Autre urbain	21.8	21.9	21.8
	Rural	11.8	4.1	9.4
Age	15 - 24 ans	0.2	2.2	0.9
	25 - 35 ans	10.6	4.4	8.8
	36 - 40 ans	13.4	17.1	14.4
	41 - 64 ans	12.7	5.9	11.6
	Plus de 64 ans	1.5	-	1.5
Education	Aucun	3.4	1.6	2.8
	Fondamental	5.1	2.5	4.6
	Secondaire	26.3	16.1	23.2
	Supérieur	16.2	12.7	15.6
Décile de revenu	D1	0.0	0.0	0.0
	D2	7.3	0.0	4.0
	D3	3.3	1.8	2.8
	D4	7.3	1.4	5.4
	D5	0.2	0.0	0.2
	D6	9.0	4.7	8.2
	D7	4.9	2.9	4.4
	D8	8.1	1.7	6.9
	D9	11.6	14.9	12.2
	D10	15.7	9.1	13.8
Total		10.1	6.3	9.1

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

10. Contexte socioéconomique pour le travail décent

Le contexte socioéconomique du travail décent est décrit par trois indicateurs que sont le taux de non scolarisation des enfants de 6-12 ans, la productivité du travail rémunéré et le taux de croissance de cette productivité.

10.1. Taux de non scolarisation des enfants 6-12 ans

Les enfants de 6-12 ans non scolarisés ont représenté en 2017 49.9% de l'ensemble des enfants de cette tranche d'âge scolaire. Ils constituent la majorité des enfants de leur âge en milieu rural, 58.5% et dans toutes les régions du pays aux seules exceptions de Gao (37.5%) et de Bamako (11.3%). Pour les filles, le taux de non scolarisation est de 50.6% contre 49.1% pour les garçons. C'est dire que les filles 6-12 ans sont majoritaires hors de la scolarisation au Mali, excepté en milieu urbain ainsi que dans les régions de Gao, Koulikoro et surtout Bamako.

Tableau 17. Taux de non scolarisation des enfants (en %)

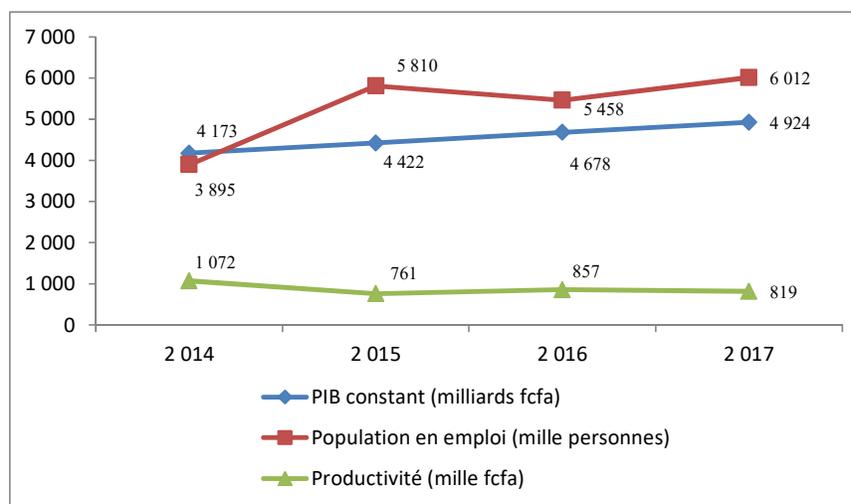
		Garçon	Fille	Total
Milieu	Urbain	19.6	22.6	21.1
	Bamako	9.4	13.2	11.3
	Autre urbain	29.1	31.6	30.4
	Rural	57.5	59.7	58.5
Région	Kayes	56.7	62.9	59.8
	Koulikoro	51.9	49.2	50.7
	Sikasso	48.7	53.4	50.9
	Ségou	50.3	54.6	52.4
	Mopti	67.4	65.5	66.5
	Tombouctou	56.6	50.0	53.8
	Gao	33.6	41.1	37.5
Bamako	9.4	13.2	11.3	
Total		49.1	50.6	49.9

Source : ONEF, à partir des données EMOP 2017

10.2. Productivité du travail rémunéré

La productivité du travail rémunéré est le rapport pour une année donnée, entre la valeur du PIB constant et l'effectif de la population en emploi. En 2017, cette productivité est estimée à 819 mille fcfa, niveau inférieur à celui de 2016 où la productivité était de 857 fcfa, mais bien supérieur à celui de 2015 ; 761 mille. Le plus haut niveau de productivité aura été atteint en 2014 avec un faible niveau de PIB réel mais aussi un faible effectif de personnes en emploi.

Graphique 3. Productivité du travail rémunéré (en %)

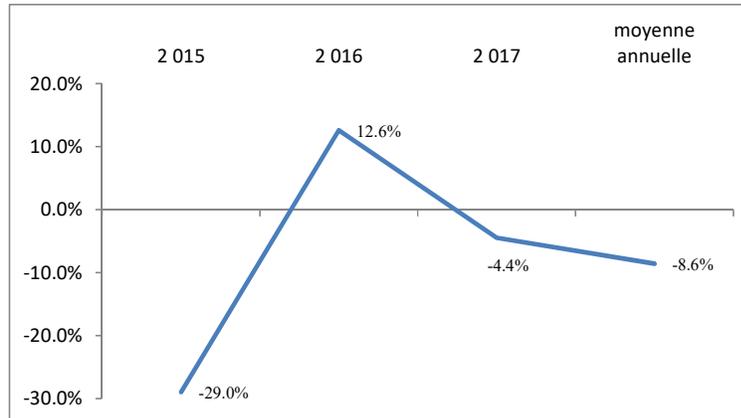


Source : ONEF, à partir des données EMOP 2014 – 2017

10.3. Taux de croissance de la productivité du travail rémunéré

Sur la période 2014-2017, la productivité du travail rémunéré a baissé de 8.6% par an. Elle avait baissé de 29% entre 2014 et 2015, pour augmenter de 12.6% entre 2016 et 2015 avant d'amorcer une baisse depuis, à 4.4% en 2017.

Graphique 4. Taux de croissance de la productivité du travail rémunéré (en %)



Source : ONEF, à partir des données EMOP 2014 – 2017

Conclusions

Analyser le revenu d'emploi et le revenu du ménage permet d'établir le niveau de bien-être des populations ainsi que l'ampleur des inégalités sociales entre individus. Le revenu est décomposé selon ses sources et selon ses contributeurs classés d'après leur position sur le marché du travail (en activité, au chômage, en situation d'inactif).

Références bibliographiques

AFRISTAT (1997), Actes du Séminaire sur le Secteur Informel et la Politique Économique en Afrique Sub-saharienne, Bamako, du 10 au 14 mars 1997

BIT (2012), Etudes, rapports et documents de travail, Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, Genève.

BIT (1998), Mesure du sous-emploi, GENÈVE, 6-15 octobre

Calavrezo, O., R. Duhautois et E. Walkoviak (2009), Chômage partiel et licenciements économiques", Connaissance de l'emploi, Centre d'études de l'emploi, no 63, mars

DOEF/ANPE (2010), Activité, emploi et chômage au Mali en 2010. Enquête auprès des ménages (EPAM), Bamako

ENSETTE (2014), Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants – Rapport descriptif sur la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire, août 2014

DIAL (2007), Youth and labour markets in Africa A critical review of literature, Document de travail 2007/02

Gilles Raveaud (2006), La stratégie européenne pour l'emploi – Une politique d'offre de travail, juillet-septembre Travail et emploi n° 107

Hein Marais (2011), Sept raisons d'établir un revenu universel dans les pays à revenu intermédiaire

INSEE (2012), Fiches thématiques – Revenus, Les revenus et le patrimoine des ménages

INSEE (2014), Les revenus et le patrimoine des ménages, Edition 2014, juin

INSTAT (2016), Santé, emploi, sécurité alimentaire et dépenses de consommation des ménages, 3^{ème} passage de l'EMOP 2015, février

Institut National de la Statistique, 2009, Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali, Résultats démographiques
INSTAT (2015), Rapport du 3^{ème} passage de l'EMOP 2014, février

Francisco Vergara (1997), Les chiffres trompeurs du chômage, in Le Monde diplomatique, page 17, janvier

OCDE (2010), Perspectives de l'emploi, Sortir de la crise de l'emploi, disponible en ligne sur <http://www.oecd.org/fr/els/perspectivesdelemploidelocde-editionsprecedentes1989-2010.htm>

OCDE (2009a), Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2009 : Faire face à la crise de l'emploi, Éditions de l'OCDE, Paris ;

OCDE (2009b), Perspectives économiques de l'OCDE, no 85, Éditions de l'OCDE, Paris. **OCDE (2009c)**, Perspectives économiques de l'OCDE, no 86, Éditions de l'OCDE, Paris ;

OCDE (2009c), Maladie, invalidité et travail : Garder le cap dans un contexte de ralentissement de l'activité économique, document de référence préparé pour la conférence de l'OCDE à haut niveau sur le handicap, Stockholm, 14-15 mai, disponible en ligne sur www.oecd.org/dataoecd/32/19/42729693.pdf

OCDE (2009d), Aider les jeunes à s'insérer durablement sur le marché du travail, document de référence pour la réunion du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales au niveau ministériel, OCDE, Paris, septembre

ONEF (2016), Rapport d'analyse situationnelle annuelle sur le marché du travail, année 2015

ONEF (2015), Enquête nationale sur l'emploi, Rapport principal 2014. Enquête modulaire permanente auprès des ménages (EMOP) 2014, Bamako

ONEF (2016), Enquête nationale sur l'emploi, Rapport principal 2015, Enquête modulaire permanente auprès des ménages (EMOP) 2015, Bamako

Résolution concernant la mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat, adoptée par la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 6-15 octobre 1998 ;

Résolution I concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, 19^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 2-11 octobre 2013

Séverin Aimé Blanchar Ouadika (2009), Pauvreté et marché du travail en milieu urbain, Enquête congolaise auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM 2005), janvier

Thomas Piketty (2015), L'économie des inégalités, La découverte, Collection Repères, février